



Exterminer?



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

- **Nous ne voulons pas d'une loi sur la chasse qui permet la cruauté envers les animaux et qui vise à exterminer des espèces animales.**
- **Avec les organisations de protection de l'environnement, nous saisissons la voie du référendum.**
- **Aidez-nous à empêcher l'avènement d'une loi sur la chasse défiant tout entendement et donc ratée!**

S'il n'en tenait qu'au Conseil fédéral et au Parlement, les cantons eux-mêmes pourront décider à l'avenir s'ils veulent abattre des loups – autrement dit «réguler la population de loups», comme cela semble si anodin dans un langage bien administratif.

En juin 2009, la PSA et les organisations de défense de l'environnement se sont entretenues à Berne avec le conseiller fédéral Leuenberger, alors à la tête du DETEC. A cette occasion, nous avons plaidé en faveur d'une révision de la loi suisse sur la chasse, complètement dépassée. Toutefois, cette révision a été sans cesse retardée, reportée ou édulcorée par des révisions partielles de l'ordonnance sur la chasse, qui n'ont rien apporté à la protection des animaux et de la nature. Aujourd'hui, soit dix ans plus tard, notre Parlement a adopté une nouvelle loi sur la chasse qui défie l'entendement. Pas une seule exigence de la protection des animaux n'a été prise en considération. **La protection d'un certain nombre d'espèces animales a été massivement réduite.**

La chasse au terrier

Un chasseur envoie son chien dans le terrier du renard pour l'en expulser. Cet animal n'a aucune chance. S'il fuit sa tanière dans la crainte de périr, il sera abattu. S'il ne parvient pas à s'échapper, c'est un combat souterrain qui s'engage. Chien et renard se mordent l'un l'autre et se blessent grièvement, souvent mortellement. La chasse



au terrier n'a aucun sens sous l'angle de la prétendue régulation de la population des renards. Il s'agit en réalité d'une tradition de chasse cruelle pour les animaux.

La formation des chiens de chasse au terrier

Elle est prescrite par la loi sur la chasse et a lieu de manière clandestine. Les chiens s'entraînent sur le renard vivant (!), dans un système fait de tuyaux, autrement dit dans un terrier artificiel.

Cette «tradition de chasse» doit être interdite!

La chasse en battue

La battue menée dans le bruit, avec des chiens, est de loin la perturbation la plus grave pour les animaux sauvages. Ils fuient dans la panique, ce qui rend difficile pour le chasseur de tirer un coup de feu bien ciblé. D'après des études menées à l'étranger, on sait que jusqu'à 30% des animaux ne sont pas mortellement touchés dans les battues. Ils fuient, souffrent pendant des heures, meurent de façon atroce ou ne sont libérés de leurs souffrances que beaucoup plus tard, lors du pistage.



Si des chasses en battue sont vraiment nécessaires, elles doivent être limitées à un maximum de deux par an dans la même zone de chasse.



La dissimulation des faits

Au niveau fédéral et cantonal, on cherche en vain des statistiques sur les tirs manqués et le pistage subséquent, à une exception près: seul le canton des Grisons tient une telle statistique avec des chiffres bien documentés, qui montre, selon l'espèce animale en question, un taux de tirs manqués se situant entre 7% et 10%. Si l'on extrapole le nombre total d'animaux sauvages abattus en Suisse, il y a chaque année entre 6000 et 10'000 animaux qui ne meurent qu'après des heures ou des jours de souffrances à cause de tirs manqués, ou qui, blessés, doivent finir par dépérir.

Nous exigeons qu'enfin règne la transparence. Car de tels problèmes de protection animale ne sauraient être dissimulés. Pourquoi la chasse devrait-elle échapper à une obligation de déclaration – inscrite dans la loi – des tirs manqués?

Pour commander des cartes de signatures:
Protection Suisse des Animaux PSA,
 Case postale, 4018 Basel, 061 365 99 99,
 psa@protection-animaux.com,
 www.protection-animaux.com.com

Des espèces animales protégées sont appelées à être décimées, voire exterminées.

La nouvelle loi veut donner le feu vert au tir d'animaux sauvages simplement parce qu'ils sont là et qu'ils sont considérés comme des nuisibles.



Loup: en Suisse, environ 50 loups vivent en cinq meutes, dans les cantons des Grisons, de SG, TI et VS. Dans certains cas, des animaux isolés parcourent aussi la Suisse, temporairement. Désormais, les loups, même de jeunes individus, devraient pouvoir être abattus uniquement parce qu'ils pourraient causer des dommages. Il est vrai qu'ils dévorent des moutons, mais presque toujours ceux de propriétaires qui ne protègent pas leurs troupeaux au moyen de chiens de garde ou de clôtures.



Lynx: il avait disparu depuis longtemps en Suisse. Après la réintroduction de ce félin il y a plus de 40 ans, environ 200 lynx vivent aujourd'hui dans notre pays. Les solitaires timides évitent les zones résidentielles et peu d'animaux de rente sont dévorés par le lynx chaque année. Néanmoins, la Confédération pourra désormais, sans consulter le Parlement ni le peuple, les inscrire sur la liste des animaux pouvant être chassés.



Cygne tuberculé: les cygnes tuberculés sont considérés comme des nuisibles parce qu'ils peuvent souiller des prairies de leurs excréments en certains endroits. Par conséquent, la Confédération devrait «si nécessaire» autoriser de son propre chef leur tir, même si le problème ne peut manifestement pas être résolu de la sorte. Il existe de meilleures méthodes pour éviter une population excessive de cygnes.



Castor: lui aussi fut une fois éliminé chez nous, mais il a récupéré au cours des dernières années de nombreuses zones de son aire de répartition d'origine. Aujourd'hui, près de 1600 castors vivent à nouveau en Suisse. Comme les barrages qu'ils créent inondent parfois les terres cultivées ou affouillent des chemins, il devrait être possible de les réinscrire sur la liste des animaux que l'on peut tirer.



Bouquetin: il est certes protégé, ne fait de tort à personne et peut néanmoins être chassé en Suisse par des chasseurs de trophées. La nouvelle loi sur la chasse veut maintenir cette contradiction absurde.

Signez dès maintenant le référendum contre cette loi sur la chasse complètement malvenue!